



Éliane VIENNOT, *Le langage inclusif : pourquoi, comment*, Éditions iXe, 2018, 144 pages, 15€.

Compte-rendu

Suite à la publication en 2017 d'un manuel scolaire de CM2 utilisant « l'écriture inclusive » et à toutes les déclarations qu'elle a suscitées dont le fameux « péril mortel » de l'Académie française, Éliane Viennot a repris la plume pour, en quelque sorte, faire le point de la situation et proposer des solutions d'écriture pour s'exprimer de manière plus égalitaire. Propositions valables pour le présent, les évolutions langagières accompagnant les évolutions sociales.

L'ouvrage se compose de 3 parties :

1. La langue française n'a pas besoin d'être féminisée.

ÉV rappelle que le français est une langue à deux genres, le neutre n'existant plus que pour quelques pronoms (rien, ce, ça, ceci,...) mais sont décidés au masculin! Pour les inanimés le genre est *arbitraire*, pour les animés, il est *motivé*. Les femmes qui se disent *écrivain*, par exemple, n'utilisent pas le neutre mais le masculin. Elle rappelle l'historique de l'utilisation de certains mots controversés par ceux que le féminin dérange (ambassadrice, sentinelle,...) ainsi que de l'accord de proximité. Elle montre que la langue française possède ou peut créer tous les mots, pour désigner les activités humaines, y compris au féminin, que ces activités soient anciennes ou nouvelles (youtubeur/youtoubeuse). Év rappelle aussi l'historique et l'utilisation des noms épiciques qui ne sont pas marqués en genre. Ce chapitre se termine par l'analyse des critiques (parfois féministes), de la lutte pour réintroduire le féminin dans la langue française en les comparant à celles pour la lutte pour la parité, l'introduction de la notion de genre. En conclusion, si les transformations de la langue ne sont pas suffisantes pour instaurer l'égalité, elles ne peuvent certainement pas la faire reculer. Dans ce domaine aussi il s'agit de faire reculer la domination masculine.

2. La masculinisation du français

ÉV commence par évoquer le guide *Femme j'écris ton nom*, paru en 1999, qui rappelle que les noms de métiers étaient au féminin aussi avant l'offensive de l'Académie française. La masculinisation de la langue sous tous ses aspects (métiers, titres, accord, pronoms personnels,...) est décrite avec exemples et citations à l'appui. Tous les féminins ne disparaissent pas (boulangère, servantes,...), seuls les métiers que ces messieurs estiment propres à leur sexe (professeur, compositeur,...) doivent n'être nommés qu'au masculin. Et cela continue avec l'accès des françaises à la citoyenneté en 1944 où toutes les fonctions (député, sénateurs,...) sont enregistrées au masculin pour les femmes. Il est intéressant de noter qu'il y a eu des résistances à ces injonctions de l'Académie française et Év en donne plusieurs exemples. Les choses changent avec la prise en charge de l'enseignement par l'État où seule l'éducation des garçons est envisagée alors. Cette prise en charge s'accompagne de mise au point de manuels destinés à

uniformiser l'enseignement. Notons que lors de la III^e République le masculin n'est plus « le genre le plus noble » mais « l'emporte ». Jusqu'à nos jours, le système scolaire ancre la domination masculine dans l'inconscient des élèves. Les premières circulaires sur la féminisation des noms de métiers, grades, fonctions, titres, datent de 1986. La mise en oeuvre est difficile et lente en raison de l'opposition de l'Académie française, relayée par la presse et de nombreux masculinistes, accompagnées de nombreuses railleries. Mais depuis 2017, ça bouge!

3. Rendre son langage inclusif

Dans ce dernier chapitre ÉV fait de nombreuses propositions, justifications et démonstrations à l'appui, pour rendre notre langage plus égalitaire : les féminins en *euse*, un focus sur *entraîneuse*, *maitresse*, *écrivaine* et d'autres, les mots englobants, les néologismes, l'accord de proximité, l'accord selon le sens, un focus sur *l'homme*, le point médian, l'ordre alphabétique,...

En conclusion, ce n'est pas très compliqué de s'exprimer ainsi. On peut modifier son langage tout en luttant contre les autres inégalités ou contre les violences (pour celles et ceux qui pensent qu'« il y a plus important »). Et si ce n'est pas si important, pourquoi tant de réactions ?

En fin d'ouvrage une intéressante postface de Raphaël Hadad et Chloé Sebah de l'agence *Mots-Clés* sous forme de réponses à des objections que nous entendons souvent chez les opposants de cette écriture et une bibliographie fournie.

Huguette Klein

Éliane Viennot a fait deux présentations de son livre en octobre, l'une lors d'un séminaire de l'IEC, l'autre à la Librairie des femmes.

Compte-rendu d'Edith Payeux, membre de REFH

1. Rappel de son travail d'historienne des relations femmes/hommes, notamment sur la loi salique, invention française.

C'est au XIII^e siècle que les hommes commencent à vouloir prendre le pouvoir sur les femmes, dans la politique, la famille, l'éducation (donc les emplois qu'elle permet), et la langue. D'où les fameux débats sur ces questions, sauf sur la langue, question qui n'est débattue qu'à partir du XVII^e siècle. « La Querelle des femmes »

2. **Non, le masculin ne l'emporte pas sur le féminin, son premier ouvrage qui est un historique de la prise de pouvoir des hommes sur la langue.**

Alors que la langue française, et les langues romanes en général, ne sont pas du tout outillées pour faire dominer le masculin puisque les genres masculin/féminin sont répartis de façon équilibrée. Rappelons qu'il n'y a pas de neutre en français.

On disait par exemple au XV^e siècle : la poétesse, la jugesse, la philosophe, la doctoresse ou la médecine (Rabelais, XVI^e !) etc. C'est donc la domination masculine qui a imposé un changement dans la langue, au XVII^e et surtout aux XVIII^e et XIX^e (particulièrement avec l'école primaire obligatoire qui a effacé les bons instincts populaires de féminisation de ce qui était féminin!) et non le féminisme d'aujourd'hui qui voudrait révolutionner la langue !

Au contraire, le travail de construction d'une parité homme/femme passe par le retour à la tradition et l'usage ancien (remarquez que je fais l'accord par voisinage !!!) ! paradoxalement !!

3. Aujourd'hui, la société civile est en avance sur l'Académie française :

Avec l'entrée des femmes dans tous les métiers (directive européenne de 1982 : tous les métiers peuvent être exercés, indifféremment par un homme ou une femme), y compris pour les femmes, les métiers prestigieux, la langue ne peut que refléter cette situation, principe de réalité.

D'ailleurs, il y a eu 4 circulaires allant dans ce sens depuis la commission Roudy/Groult de 1984.

Argument : directeur, proviseur, professeur, etc, est une fonction, donc neutre : FAUX, ce sont des métiers incarnés, donc pourquoi gommer l'incarnation féminine ? La gomme-t-on dans coiffeuse, boulangère, institutrice ?

Argument : le masculin peut servir de neutre : FAUX, pas de neutre en langue romane, donc il faut passer par la case masculin ou féminin. Il n'y a que peu d'épicènes : ministre, anthropologue, journaliste, etc. Dans ce cas le déterminant suffit : une ministre, une anthropologue, une journaliste.

De même pour « les droits de l'Homme », ailleurs appelés dans le monde « droits humains » : aucune raison pour que le masculin subsume l'universel et qu'on entende femme dans homme.

Argument, stupide d'ignorance s'il en fut (c'est moi qui ajoute !) : pourquoi ne pas dire une haricote verte, ou une fauteuil etc ? On oublie simplement que la question du genre ne s'est posée historiquement que pour les personnes (incluse dans la catégorie sémantique animé/inanimé, c'est moi qui l'ajoute !), puisque si les objets sont désignés de manière arbitraire par un féminin ou un masculin, la domination masculine, elle, a effacé du français le genre féminin des personnes dans leur fonction sociale (surtout si cette fonction était élevée).

Haro sur l'Académie française !

Créée par Richelieu, elle supposait l'accord du fondateur pour chaque élection. Aujourd'hui, l'accord du Président de la République. Or, la cooptation ne donne pas la compétence : aucun·e linguiste à l'académie, d'où les bêtises qu'on a pu entendre. La noble institution a d'ailleurs finalement dit qu'elle reverrait sa copie. Le gouvernement le sait bien qui a nommé pour chaque ministère, une délégation ou commission indépendante, chargée de la langue (surveillance et préconisations) ce qu'on ignore en général. Enfin, à part les dictionnaires, l'académie ne bouge pas, sauf, étrangement, lorsque se pose la question des femmes ou du féminin. La « réaction » se fait alors entendre et l'on freine des quatre fers.

On observera (après enquêtes sociologiques) que les milieux les plus réactionnaires sont la haute administration et les milieux intellectuels, comme si l'expression publique devait décidément rester masculine.

4. Légitimité de retrouver l'ancien usage du français, qui féminisait tous les noms de métiers :

Une autrice, une rapporteuse, une soldate, une bourrelle (féminin de bourreau) etc d'autant que la formation -teur, -trice est parfaitement étymologique : rectrice, compositrice, comme actrice, sculptrice.

Si du temps où la femme n'avait d'existence sociale que par son mari, on a appelé l'épouse du général, la générale, cela n'implique pas que l'on renonce à ce féminin correct pour désigner une « vraie » générale.

Le féminin en -euse pour les masculins en -eur est parfaitement correct. On devrait pouvoir dire : comme la rebouteuse : la commandeuse, la professeuse, la proviseuse etc.

Les pays francophones, rappelons-le, qui comptent d'ailleurs plus de pratiquants de la langue française que ceux de la France, utilisent sans problème le féminin, loin du diktat parisien et d'une langue corsetée par le bon usage de l'Académie.

5. Les accords

Le scandale de 2017-2018 a été déclenché par la parution d'un manuel scolaire Hatier de CM2 (2017), qui faisait apparaître non seulement tous les métiers féminins du Moyen-Age et leur désignation, mais surtout par le fameux point médian, qui existait d'ailleurs en catalan. Ce point : Citoyen·nes, académicien·nes etc, ne concerne que l'écrit, non l'oral, bien sûr, ce qu'on a fait semblant de ne pas comprendre (le général De Gaulle avait fort utilement initié à l'oral : *Françaises, Français*).

Rappelons que la principale levée de boucliers est venue des milieux d'extrême droite, des catholiques intégristes (les mêmes qui ont manifesté contre le mariage pour tous), et...de l'Académie française qui a parlé d'un « péril mortel »...le tout largement relayé par les médias...

Le retour à l'accord par voisinage, couramment pratiqué dans les langues anciennes, latin, grec, par exemple, ou l'accord par majorité, n'aurait rien de bizarre, puisque ces accords furent usités jusqu'au XVII^e siècle.

De même, on disait, avant le masculinisme triomphant des trois siècles derniers : « je suis veuve et je LA resterai », on accordait aussi le participe présent : « une femme étantE... », etc.

7. Et la sage-femme ?

« Le sage-femme » (femme désignant la parturiente dans cette expression), le masculin ne pose aucun problème (on a préféré inventer : maïeuticien, obstétricien)

Liberté, égalité, fraternité ? liberté, égalité, solidarité. (à ma question : adelphité, (d'après le mot grec adelphe, épïcène pour frère ou sœur) proposé par une association féministe, réponse, d'Eliane Viennot : pourquoi les relations familiales comme modèle ?)

8. Oh ça sonne mal !

L'argument de l'esthétique cache mal l'idéologie du refus du féminin.

On pourrait répondre (c'est moi qui parle !) « Il n'y a que de l'habitude à tout » (Marius, *La Colonie*, quand les femmes exigent de participer paritairement à la constitution politique).

9. Pourquoi exprimer le féminin dans la langue ?

Pour que le féminin accède à la visibilité sociale, et mentale. Si l'on pense au fait que c'est le langage qui crée la représentation du réel (c'est moi qui l'ajoute !)